

COURS D'ALLEMAND POUR IMMIGRANTS

DANS LA VILLE ET L'ARRONDISSEMENT
DE HEILBRONN



Französisch



H | N Heilbronn



PRÉAMBULE

Cette brochure contient des informations sur les cours d'allemand proposés dans la ville et l'arrondissement de Heilbronn. Elle aide donc les personnes arrivant de l'étranger ou installées depuis longtemps en Allemagne qui n'ont pas encore de connaissances de l'allemand ou qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue. Mais elle aide également les bénévoles et les organisations, car elle offre un aperçu des cours d'allemand qui existent et facilite ainsi l'orientation des personnes.

Connaître l'allemand offre de nombreux avantages. Vous pouvez

- > Obtenir une qualification professionnelle de qualité ou trouver un travail plus rapidement
- > Accompagner et aider votre enfant scolarisé de manière adaptée
- > Élargir vos contacts sociaux
- > Et de manière générale, participer de manière plus active à la vie au sein de la ville et de l'arrondissement de Heilbronn et saisir toutes les opportunités qui s'offrent à vous.

Cette brochure fournit également des conseils utiles aux familles avec enfants pour les aider à soutenir leurs enfants dans l'apprentissage de la langue.

Nous vous souhaitons bonne chance dans l'apprentissage de l'allemand !

Arrondissement de Heilbronn
Coordination des formations pour
les primo-arrivants
Migration et intégration

Ville de Heilbronn
Service de Participation et d'Intégration





TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
TABLES DES MATIÈRES	5
COURS D'INTÉGRATION	6
Informations générales	7
Accès au cours d'intégration	10
Organismes proposant des cours d'intégration	16
AUTRES COURS D'ALLEMAND	18
Cours de langue à des fins professionnelles (Deuföv)	19
Cours de langue de la ville et de l'arrondissement de Heilbronn (VwV-Deutsch)	21
Cours de langues de l'académie aim	22
Offre d'écoles de langues professionnelles	22
Cours en ligne - apprendre l'allemand sur Internet	22
APPRENDRE L'ALLEMAND EN AUTO-APPRENTISSAGE	24
CONSEILS POUR LES FAMILLES MULTILINGUES AVEC ENFANTS	28
SERVICES DE CONSULTATION	32



COURS D'INTÉGRATION



INFORMATIONS GÉNÉRALES

QUI PEUT Y PARTICIPER ?

Le cours d'intégration (Integrationskurs) est destiné aux étrangers/étrangères et aux Allemands dans un contexte migratoire ayant reçu une obligation de participation écrite établie par l'Office des Étrangers (Ausländerbehörde) ou le pôle emploi (Jobcenter). S'il reste des places, les citoyens/citoyennes de l'Union européenne (UE) peuvent également demander de participer à ce cours (demander l'aide de l'institut de langues). Dans certaines conditions, le cours est gratuit. Vous trouverez des informations sur l'accès au cours d'intégration pour les différents groupes d'immigrants plus bas.

Objectif :

Le cours d'intégration doit permettre d'atteindre le niveau de maîtrise de la langue B1. Ce niveau de langue est une bonne base pour se débrouiller dans de nombreuses situations de la vie quotidienne.

Conformément au cadre de référence européen, les différents niveaux de maîtrise de la langue correspondent aux connaissances suivantes :

A1 - Débutants :

La communication est possible avec des phrases simples si l'interlocuteur parle lentement.

A2 - Connaissances de base :

L'échange d'informations simple avec des mots courants est possible par exemple concernant l'origine ou la formation.

B1 - Utilisation avancée de la langue :

Une conversation concernant des sujets familiers comme le travail, l'école, les loisirs, des événements, les espoirs et les objectifs est possible.

B2 - Utilisation autonome de la langue :

Les contenus principaux de textes complexes sont compris, une conversation spontanée et fluide est possible sur de nombreux sujets. Le niveau B2 est généralement le niveau de maîtrise de la langue nécessaire pour réussir une formation professionnelle.

C1 - Connaissances spécialisées :

Les textes compliqués sont compris. La langue peut être utilisée de manière flexible pour aborder des sujets complexes dans le cadre et en dehors du cadre du travail/des études.

C2 - Maîtrise de la langue pratiquement équivalente à celle d'un locuteur natif :

Conversation facile ; capacités d'expression très précises avec des nuances fines dans le sens des mots.

TYPE ET DURÉE

Outre les cours d'intégration généraux, il existe également des cours d'intégration spéciaux pour les personnes analphabètes, pour les parents ou pour les jeunes de 18 à 27 ans. Chaque cours d'intégration est composé d'un cours de langue et d'un cours d'orientation (Orientierungskurs). Le cours de langue comprend entre 700 unités de cours (= UC ; 1 UC = 45 minutes) et 1 000 UC (cours intensifs 430 UC). Le cours de langue est suivi d'un cours d'orientation de 100 UC. Le cours d'orientation porte sur l'histoire, la culture et la législation allemande.

COÛTS

La participation au cours d'intégration est gratuite pour les immigrants qui perçoivent des prestations sociales (allocation de chômage I (Arbeitslosengeld I), allocation de chômage II (Arbeitslosengeld II), aide sociale (Sozialhilfe), aides au logement (Wohngeld), supplément pour enfants à charge (Kindergeld-zuschlag), bourse d'étude (BAFÖG) ou prestations allouées dans le cadre de la loi allemande sur les prestations pour les demandeurs d'asile) ou pour les immigrants qui ne doivent pas payer les frais de crèche (Kita-Gebühr) ou la redevance audiovisuelle (GEZ-Gebühr). Les organisateurs des cours de langue aident les participants à demander la gratuité

des cours. Les participants peuvent également bénéficier d'une participation aux frais de déplacement. Les immigrants autorisés à participer au cours d'intégration paient 220 euros pour 100 UC (remboursés pour moitié en cas de réussite).

Les autorisations sont accordées en fonction des situations individuelles des personnes.

INSCRIPTION

L'inscription aux cours d'intégration s'effectue directement auprès des instituts de langues. Ces instituts conseillent les personnes individuellement et effectuent des tests d'évaluation. Ils aident également les personnes à demander l'autorisation de participation au cours d'intégration (en l'absence d'obligation de participation). Lors de l'inscription à l'école de langues, vous devez vous munir de votre attestation de perception d'allocations actuelle ou d'autres attestations concernant la perception de prestations sociales comme l'aide au logement, le supplément pour enfants à charge ou l'exonération des taxes (redevance audiovisuelle ou frais de crèche). Les services compétents de la ville ou la sous-préfecture de Heilbronn peuvent également répondre aux questions générales concernant les cours d'intégration (voir Plus d'informations).

RECHERCHE DE COURS D'INTÉGRATION DANS LA RÉGION

BAMF NAVI

> bamf-navi.bamf.de

PLUS D'INFORMATIONS

Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet de l'Office fédéral de la Migration et des Réfugiés (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge, BAMF)

www.bamf.de/DE/Willkommen/DeutschLernen/deutschlernen-node ; directement auprès des organismes qui proposent des cours (voir p. 16 f.) ou auprès du service de consultation pour la migration compétent (voir p. 33).

QUE FAIRE ENSUITE ?

Après la réussite ou non du cours d'intégration (il est possible de le suivre une nouvelle fois), il est éventuellement possible de suivre un cours d'allemand à des fins professionnelles (Berufsbezogener Deutschkurs, appelé DeuFöV) ou un cours de qualification professionnelle proposé par l'Agence pour l'Emploi (Arbeitsagentur) ou le pôle emploi (Jobcenter). Les organismes qui proposent les cours ou les conseillers du pôle emploi ou de l'Agence pour l'Emploi vous fourniront de plus amples informations.

PLUS D'INFORMATIONS

INFORMATIONS SUR LES COURS D'ALLEMAND DANS L'ARRONDISSEMENT DE HEILBRONN

Landratsamt Heilbronn
Migration und Integration
Lerchenstraße 40
74072 Heilbronn
Téléphone : 07131 994 -8470/-8471
E-mail : deutschkurse@landratsamt-heilbronn.de

Adresse Internet :

www.landkreis-heilbronn.de/deutsch-lernen

INFORMATIONSTELLE FÜR INTEGRATIONSKURSE DER STADT HEILBRONN

Marktplatz 7
74072 Heilbronn
Téléphone : 07131 563868
Téléphone : 07131 561201
E-mail : integrationskurs@heilbronn.de

Adresses Internet :

www.heilbronn.de/leben/partizipation-integration/integrationskurse

welcome.heilbronn.de/de/integration

ACCÈS AU COURS D'INTÉGRATION

CITOYENS/CITOYENNES DE L'UNION EUROPÉENNE (UE), DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (EEE) ET DE SUISSE

- > Les citoyens/citoyennes de l'UE peuvent demander de participer au cours d'intégration à condition qu'il y ait de la place, qu'ils connaissent mal la langue allemande ou qu'ils n'aient pas réussi à s'intégrer sur le marché du travail. Ils n'ont cependant aucune prétention légale concernant le cours d'intégration. Cela signifie que la participation à ce cours n'est pas un droit.
- > Les demandes peuvent être déposées en ligne ou par courrier. Les formulaires de demande sont disponibles sur le site Internet de l'Office fédéral de la Migration et des Réfugiés (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge BAMF) www.bamf.de/DE/Willkommen/DeutschLernen/Integrationskurse/integrationskurse-node. L'autorisation peut également être demandée par l'intermédiaire de l'organisateur du cours d'intégration (école de langues).
- > Pour 100 UC, les citoyens/citoyennes de l'UE paient une contribution de 220 euros. Sur demande, le cours est gratuit pour les bénéficiaires d'allocations de chômage I (Arbeitslosengeld I), d'allocations de chômage II (Arbeitslosengeld II) ou

de l'aide sociale (Sozialhilfe). Veuillez vous munir de votre carte d'identité (et de la carte d'identité de votre époux/épouse si vous êtes marié(e)) et de l'attestation de perception d'allocations.

- > En cas de réussite du test final, les personnes qui ont payé le cours d'intégration peuvent demander le remboursement de la moitié de leurs frais auprès du service régional de l'Office fédéral de la Migration et des Réfugiés (à condition qu'il n'y ait pas plus de deux ans entre l'autorisation de participation et le test final).

ALLEMANDS AVEC UN PASSÉ MIGRATOIRE

- > Sur demande, l'Office fédéral de la Migration et des Réfugiés peut autoriser la participation au cours d'intégration (Integrationskurs) si la maîtrise de la langue allemande n'est pas suffisante et en cas d'échec de l'intégration (par exemple sur le marché du travail).
- > Les formulaires de demande sont disponibles sur le site de l'Office fédéral de la Migration et des Réfugiés (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge BAMF) www.bamf.de/DE/Willkommen/DeutschLernen/Integrationskurse/integrationskurse-node.

Normalement ; les écoles de langues aident les personnes à introduire leur demande.

> Ces personnes doivent payer une contribution de 220 euros pour 100 UC. Les bénéficiaires de prestations sociales (plus d'informations sous « Coûts » à la p. 8, paragraphe Cours d'intégration) peuvent demander à être exonérés des coûts du cours. Là aussi, les instituts de langues peuvent aider les personnes. Lors de l'inscription au cours de langue, veuillez vous munir de votre carte d'identité (et de la carte d'identité de votre époux/épouse si vous êtes marié(e)) et des attestations éventuelles de perception d'allocations.

RAPATRIÉS D'EUROPE DE L'EST DE DESCENDANCE ALLEMANDE

> Les rapatriés d'Europe de l'Est de descendance allemande ont droit à un cours d'intégration gratuit. Cela vaut également pour les membres de leur famille qui figurent sur le certificat d'admission.

> L'autorisation de participation individuelle est émise par l'Office fédéral allemand de l'administration lors de leur arrivée à Friedland.

BUNDESVERWALTUNGSAMT

Außenstelle Friedland
Heimkehrerstraße 16
37133 Friedland
Téléphone : +49 5504 801-0
e-mail: spaetaussiedler@bva.bund.de
www.bva.bund.de

CIToyENS/CIToyENNES D'ÉTATS TIERS

Personnes originaires de pays extérieurs à l'UE/l'EEE/la Suisse

Personnes avec un permis de séjour d'au moins 1 an

> Ces personnes ont droit à un cours d'intégration à condition que le premier permis de séjour ait été émis après le 01/01/2005 :

- > en tant que travailleur
- > à des fins de regroupement familial
- > pour des raisons humanitaires
- > en tant que résident de longue durée La condition est généralement d'être en possession d'un permis de séjour d'au moins un an. Le service des étrangers (Ausländerbehörde) compétent répond à toutes les questions concernant le statut de résident.
- > Si la personne détient déjà un

certificat de langue B1 ou si le besoin d'intégration semble faible, elle n'a pas droit à un cours d'intégration.

> Lors de l'octroi du titre de séjour, le service des étrangers oblige la personne à participer à un cours d'intégration si aucune conversation simple n'est possible en allemand ou si la compréhension de l'allemand n'est pas suffisante. Le pôle emploi (Jobcenter) peut également obliger les bénéficiaires de l'allocation de chômage II (Arbeitslosengeld II) à participer au cours d'intégration. Veuillez adresser les questions concernant le cours d'intégration au service des étrangers ou au pôle emploi !

➤ La contribution pour 100 UC est généralement de 220 euros. Les bénéficiaires de l'allocation de chômage I (Arbeitslosengeld I), de l'allocation de chômage II (Arbeitslosengeld II), de l'aide au logement (Wohngeld) ou d'un supplément pour enfants à charge (Kindergeldzuschlag) ou les personnes qui sont exonérées de la redevance audiovisuelle (GEZ-Gebühr) ou des frais de crèche (Kita-Gebühr) ou qui perçoivent une aide sociale peuvent être exonérées des coûts sur demande. Lors de l'inscription auprès de l'école de langues, veuillez vous munir de votre autorisation de participation, de votre carte d'identité et de la carte d'identité de votre époux/épouse si vous êtes marié(e), ainsi que de l'attestation de perception d'allocations.

Personnes avec un permis de séjour de moins d'un an

Pour les personnes détentrices d'un permis de séjour de moins d'un an, le service des étrangers détermine au cas par cas si elles ont droit à un cours d'intégration.

Immigrants actifs

En fonction de leur statut de résident, les immigrants potentiellement actifs peuvent avoir droit au cours d'intégration ou peuvent être autorisés à participer au cours d'intégration ou à un cours d'allemand à des fins professionnelles. La situation de chaque personne peut être clarifiée auprès du service des étrangers ou dans le cadre de conseils personnalisés

fournis par l'organisme proposant des cours d'intégration (école de langues).

JEUNES AU PAIR

Les jeunes au pair peuvent participer à différents cours d'allemand auprès d'instituts de langues professionnels à condition de les payer eux-mêmes. La plupart des écoles de langues offrent une réduction aux jeunes au pair.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Étudiants originaires de l'UE/l'EEE/Suisse et d'États tiers

Étudiants participant à un programme d'échange/ étudiants à plein temps

Les étudiants sont priés de s'adresser à l'International Office ou au centre de langue de leur école supérieure s'ils sont intéressés par des cours d'allemand. Les étudiants peuvent également profiter de tous les cours proposés par les instituts de langues professionnels à condition qu'ils paient eux-mêmes les cours. En règle générale, ils bénéficient de prix réduits.

Diplômés de l'enseignement supérieur

➤ Les diplômés de l'enseignement supérieur originaires de l'UE/l'EEE/Suisse sont soumis aux mêmes règles que les citoyens/citoyennes de l'UE (voir p. 10).

> Les diplômés de l'enseignement supérieur originaires d'États tiers avec un diplôme allemand peuvent participer à un cours d'intégration ou à un cours de langue auprès d'une école de langues professionnelle en payant le plein tarif des cours.

> À partir du niveau de langue A2, ils peuvent également suivre des cours d'allemand à des fins professionnelles (DeuFöV, voir p. 19).

Veillez vous renseigner auprès de l'Agence pour l'Emploi :

BUNDESAGENTUR FÜR ARBEIT

Rosenbergstraße 50

74074 Heilbronn

Téléphone : 0800 4555500

www.arbeitsagentur.de/vor-ort/heilbronn/startseite

> Les diplômés de l'enseignement supérieur qui travaillent dans une entreprise peuvent également se renseigner sur les aides proposées pour apprendre l'allemand auprès de leur service du personnel.

DEMANDEURS D'ASILE

Personnes engagées dans une

Demandeurs d'asile avec un permis de séjour conformément au § 55, al. 1 de la loi sur l'asile/demandeurs d'asile avec attestation d'arrivée

> Les demandeurs d'asile originaires d'Érythrée, de Syrie, de Somalie et d'Afghanistan peuvent être autorisés à suivre un cours d'intégration de manière anticipée durant leur procédure

de demande d'asile s'ils le demandent à l'Office fédéral de la Migration et des Réfugiés (indépendamment de la date de leur arrivée en Allemagne).

> Sur demande, les demandeurs d'asile potentiellement actifs avec un permis de séjour qui sont arrivés en Allemagne avant le 01/08/2019 peuvent être autorisés à participer à un cours d'intégration après un stage d'attente de trois mois. Le potentiel d'insertion professionnelle se base sur les critères suivants :

> Inscription auprès de l'Agence pour l'Emploi en tant que demandeur d'emploi, demandeur de formation ou chômeur

> Contrat de travail ou de formation existant ou participation à une qualification préparatoire

> Participation à des mesures de formation préprofessionnelle ou à des cours préparatoires pour une formation assistée

Le potentiel d'insertion professionnelle doit être documenté par une attestation qui doit être jointe à la demande d'autorisation pour le cours d'intégration. L'inscription en tant que chômeur peut être effectuée sans rendez-vous auprès de l'Agence pour l'Emploi durant les heures d'ouverture. La confirmation d'inscription est immédiatement remise à la personne.

> Les demandeurs d'asile autorisés à suivre un cours d'intégration ne doivent rien payer. Le service social compétent ou le responsable de l'intégration aide ces personnes à introduire leur demande et peut leur fournir d'autres informations.

Le critère de capacité d'insertion professionnelle ne s'applique pas aux parents d'enfants non soumis à l'obligation scolaire.

Les personnes engagées dans une procédure de demande d'asile qui ne sont pas admises de manière anticipée à un cours d'intégration sont priées de se renseigner sur les cours de langue alternatifs auprès du service d'intégration ou du responsable de l'intégration. D'autres offres de cours combinées à de la pratique sont disponibles via l'Agence pour l'Emploi :

**BUNDESAGENTUR FÜR ARBEIT
Rosenbergstraße 50
74074 Heilbronn
Téléphone : 0800 4555500
[www.arbeitsagentur.de/
vor-ort/heilbronn/startseite](http://www.arbeitsagentur.de/vor-ort/heilbronn/startseite)**

Demandeurs d'asile déboutés avec permis de séjour

Demandeurs d'asile déboutés qui ne peuvent pas être expulsés, avec un permis de séjour conformément au

§ 25, al. 3 de la loi allemande relative au séjour des étrangers

> Les bénéficiaires de prestations sociales (plus d'informations sous « Coûts » à la page 8 paragraphe Cours d'intégration) sont autorisés à participer gratuitement à un cours d'intégration à condition qu'il y ait des places disponibles.

> Les personnes actives doivent payer 50 % des coûts.

Personnes tolérées sur le territoire § 60a, al. 2 point 3 de la loi

Personnes qui ne peuvent pas être expulsées pour le moment

> Ce groupe de personnes peut participer gratuitement au cours d'intégration à condition qu'il y ait des places disponibles.

> Les assistants sociaux/responsables de l'intégration, les services de consultation pour la migration ou les organismes proposant des cours d'intégration (voir p. 16) peuvent aider ces personnes.

> Les personnes tolérées sur le territoire sans autorisation provisoire de séjour conformément au § 60a, al. 2 point 3 de la loi allemande relative au séjour des étrangers (§ 60a al. 2, phrase 3 AufenthG) ne sont pas autorisées à participer au cours d'intégration.

Demandeurs d'asile reconnus avec un permis de séjour/ une protection subsidiaire

Demandeurs d'asile ou réfugiés selon la convention de Genève relative au statut des réfugiés ; Réfugiés reconnus avec passeport pour réfugiés ou permis de séjour d'un an

> Ils ont droit à un cours d'intégration (gratuit s'ils bénéficient de prestations sociales).

> Les personnes qui ne sont pas capables de communiquer de manière simple en allemand sont obligées de suivre un cours d'intégration. Le service des étrangers (Ausländerbehörde) délivre l'obligation de participation lors de l'octroi du titre de séjour.

> Le pôle emploi (Jobcenter) peut également obliger les bénéficiaires de l'allocation de chômage II (Arbeitslosengeld II) à participer au cours d'intégration.

> Pour toute information supplémentaire, veuillez vous adresser au service social/d'intégration compétent ou aux responsables de l'intégration, au pôle emploi (Jobcenter) ou directement auprès des organismes proposant des cours d'intégration (voir p. 16).

Réfugiés réinstallés

Personnes avec un permis de séjour conformément au § 23, al. 4 de la loi allemande relative au séjour des étrangers (§ 23 Abs. 4 AufenthG)

> Les réfugiés réinstallés ont droit à un cours d'intégration (gratuit en cas de perception de prestations sociales).

> Les personnes qui ne sont pas capables de communiquer de manière simple/suffisante en allemand sont obligées de participer au cours d'intégration. Le service des étrangers délivre l'obligation de participation lors de l'octroi du titre de séjour.

Regroupement familial avec bénéficiaires d'une protection

Personnes qui sont venues en Allemagne dans le cadre d'un regroupement familial, par exemple des époux, des enfants ou d'autres membres de la famille (§ 29, 30, 32, 36 de la loi allemande relative au séjour des étrangers) (§§ 29, 30, 32, 36 AufenthG))

> Ces personnes ont le droit de participer à un cours d'intégration (gratuit en cas de perception de prestations sociales).

> Les personnes qui ne sont pas capables de communiquer de manière simple en allemand sont obligées de suivre un cours d'intégration. Le service des étrangers (Ausländerbehörde) délivre l'obligation de participation lors de l'octroi du titre de séjour.

> Le pôle emploi (Jobcenter) peut également obliger les bénéficiaires de l'allocation de chômage II (Arbeitslosengeld II) à participer au cours d'intégration.



ORGANISMES PROPOSANT DES COURS D'INTÉGRATION

AAW ARBEITSKREIS FÜR AUS- UND WEITERBILDUNG E.V.

Allee 40
74072 Heilbronn
Téléphone : 07131 797926
E-mail : Heilbronn@aaw.de
www.aaw.de

ARKUS GMBH

Happelstraße 17
74074 Heilbronn
Téléphone : 07131 991230
E-mail :
sprachkurse@arkus-heilbronn.de
www.arkus-heilbronn.de

ATACON-BILDUNG GMBH

Gottlieb-Daimler-Straße 25
74076 Heilbronn
Téléphone : 07131 133570
E-mail : info@atacon-bildung.de
www.atacon-bildung.de

BILDUNGSPARK HEILBRONN-FRANKEN GMBH

Hans-Rießer-Straße 7
74076 Heilbronn
Téléphone : 07131 770700
E-mail : info@bildungspark.de
www.bildungspark.de

CBZ MÜNCHEN GMBH

Gartenstraße 47/1
74072 Heilbronn
Téléphone : 089 5426120
E-mail : gkohler@cbz-muenchen.de
www.cbz-muenchen.de

GO LANGUAGE

Austraße 111
74076 Heilbronn
Téléphone : 07131 7249870
E-mail : info@golanguage.de
www.golanguage.de



INTERNATIONALER BUND E.V.

Knorrstraße 4+8
74074 Heilbronn
Téléphone : 07131 78090
E-mail : BZ-Heilbronn@ib.de
www.ib.de
Type de cours : cours d'intégration
pour jeunes

SPARCSCHULE MUTIG

Hinter dem Schloss 16c
74906 Bad Rappenau
Téléphone : 0176 26890148
E-mail : info@sprachschule-mutig.de
www.sprachschule-mutig.de

SIH SPRACHINSTITUT

Allée 40
74072 Heilbronn
Téléphone : 07131 8882719
E-mail : info@sih-heilbronn.de

TRICOS GBR

Karlstraße 51
74072 Heilbronn
Téléphone : 07131 1245722
E-mail : heilbronn@tricos-gbr.de
www.tricos-bildung.de/
tricos-in-heilbronn

USS GMBH

Salzstraße 185
(Entrée Karl-Wüst-Str
à côté de la société Schedl)
74076 Heilbronn
Téléphone : 07131 89895911
info.hn@uss.de
www.uss.de

VDV E.V.

Salzstraße 31
74078 Heilbronn
Téléphone : 0176 57792687
E-mail : heilbronn@vdv-leonberg.de
www.vdv-leonberg.de

VHS HEILBRONN

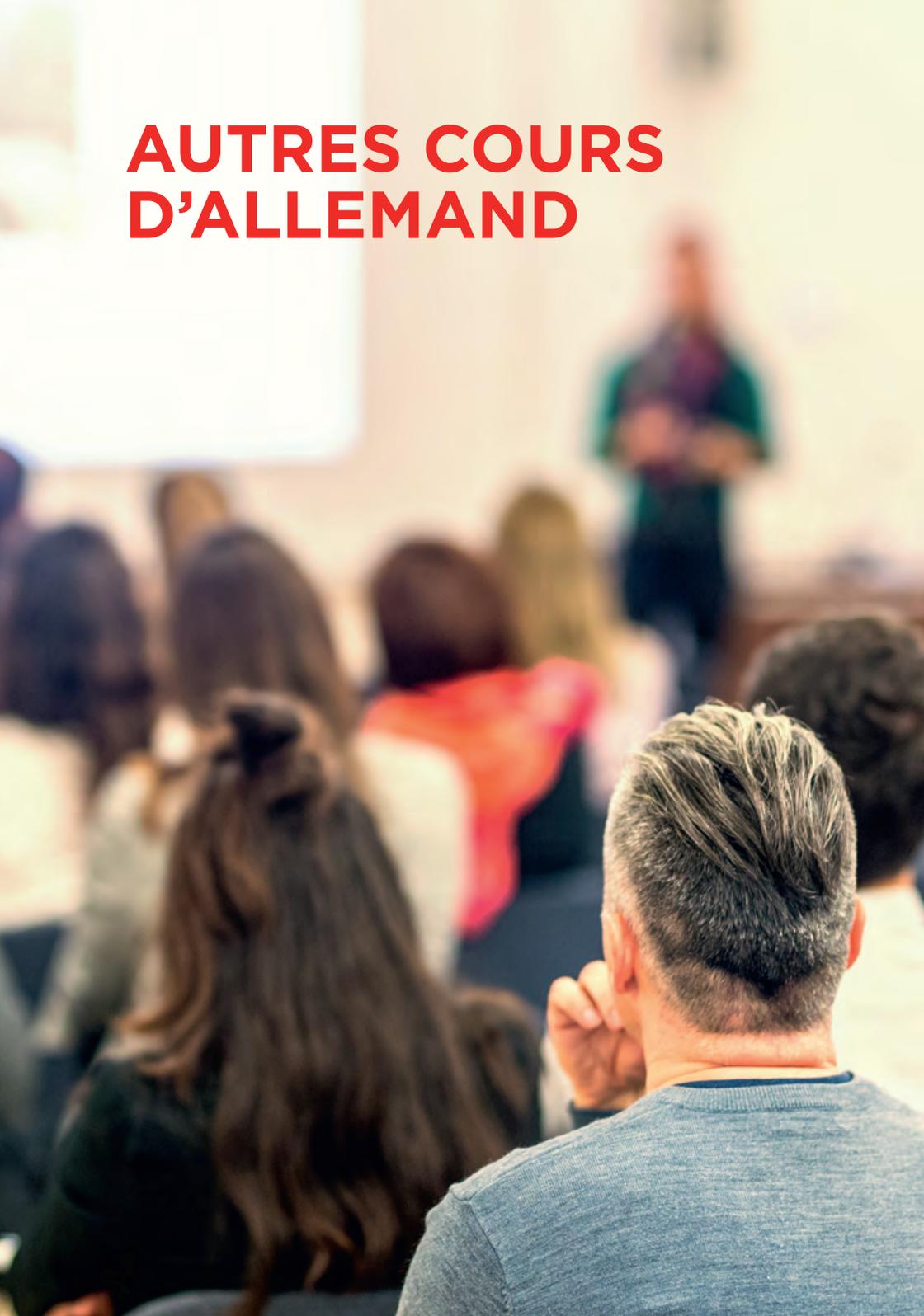
Kirchbrunnenstraße 12
74072 Heilbronn
Téléphone : 07131 996520
E-mail : daf@vhs-heilbronn.de
www.vhs-heilbronn.de

VHS NECKARSULM

Seestraße 15
74172 Neckarsulm
Téléphone : 07132 35370
E-mail : vhs@neckarsulm.de
www.vhs-neckarsulm.de



AUTRES COURS D'ALLEMAND



COURS DE LANGUE À DES FINS PROFESSIONNELLES (DEUFÖV)

Ces cours sont des cours d'allemand à des fins professionnelles qui comprennent 400 à 500 UC (de 45 minutes) et qui abordent la grammaire et la terminologie professionnelle. Les cours proposés relèvent des niveaux A2, B1, B2 et C1. Ils ont pour but de faciliter la communication avec les collègues, les supérieurs et les clients. Outre des cours de base ciblés sur le travail, il existe également des cours spéciaux pour apprendre l'allemand spécifique à une profession (par exemple professions de santé académiques et non académiques).

En règle générale, les cours de langue à des fins professionnelles peuvent seulement être suivis lorsque toutes les possibilités de participation au cours d'intégration ont été exploitées.

Peuvent participer :

Les personnes dans un contexte migratoire ayant suivi un cours d'intégration et ayant acquis des connaissances de niveau B1, ainsi que les personnes ayant suivi le cours d'intégration ainsi que le cours de redoublement sans connaissances de niveau B1. En règle générale, les demandeurs d'asile avec permis de séjour provisoire ou tolérées sur le territoire et ayant accès au marché du travail peuvent participer.

Demande :

> Les bénéficiaires peuvent s'inscrire auprès de l'Agence pour l'Emploi (Agentur für Arbeit) en tant que demandeurs d'emploi ou de formation professionnelle. En règle générale, l'Agence pour l'Emploi remet une autorisation de participer à un cours de langue à des fins professionnelles. Pour les bénéficiaires de prestations prévues par le code de la sécurité sociale II (SGB II), l'autorisation peut également être délivrée par le pôle emploi (Jobcenter).

> Les actifs et les apprentis déposent eux-mêmes la demande d'autorisation de participation auprès de l'Office fédéral de la Migration et des Réfugiés (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge, BAMF).

Formulaires :

www.bamf.de : Intégration >
Immigrés et participants aux cours >
Allemand à des fins professionnelles
> Téléchargements

En principe, la participation à un cours d'allemand à des fins professionnelles est gratuite. Les actifs dont le revenu annuel imposable est supérieur à 20 000 euros (à 40 000 euros pour les ménages), doivent payer une contribution d'env. 2,32 euros par heure de cours. Le cours est toujours gratuit pour les apprentis.

Dans certaines conditions, il est également possible de bénéficier du remboursement partiel des frais de déplacement. Veuillez vous renseigner auprès des organisateurs des cours de langue.

RECHERCHE DE COURS DE LANGUE À DES FINS PROFESSIONNELLES (DEUFÖV) DANS LA RÉGION

1. Ouvrez la page www.arbeitsagentur.de/kursnet
2. Cliquez sur le champ « Soutien linguistique et migration »
3. Cliquez sur le champ « Cours de langue à des fins professionnelles »
4. Indiquez le niveau de cours souhaité et votre code postal pour une recherche géographique ciblée.

COURS DE LANGUE À DES FINS PROFESSIONNELLES

AAW ARBEITSKREIS FÜR AUS- UND WEITERBILDUNG E.V.

Allee 40
74072 Heilbronn
Téléphone : 07131 797926
E-mail : Heilbronn@aaw.de
www.aaw.de

BERLITZ DEUTSCHLAND GMBH

Marktplatz 13
74072 Heilbronn
Téléphone : 07131 5944809
www.berlitz.de

BILDUNGSPARK HEILBRONN-FRANKEN

Hans-Rießer-Straße 7
74076 Heilbronn
Téléphone : 07131 770700
E-mail : info@bildungspark.de
www.bildungspark.de

GO LANGUAGE

Austraße 111
74076 Heilbronn
Téléphone : 07131 7249870
E-mail : info@golanguage.de
www.golanguage.de

INTERNATIONALER BUND E.V.

Knorrstraße 8
74074 Heilbronn
Téléphone : 07131 78090
E-mail : BZ-Heilbronn@ib.de
www.ib.de

USS GMBH

Salzstraße 185
74076 Heilbronn
Téléphone : 07131 89895911
E-mail : info.hn@uss.de
www.uss.de

VHS HEILBRONN

Kirchbrunnenstraße 12
74072 Heilbronn
Téléphone : 07131 996520
E-mail : daf@vhs-heilbronn.de
www.vhs-heilbronn.de

VHS NECKARSULM

Seestraße 15
74172 Neckarsulm
Téléphone : 07132 35370
E-mail : vhs@neckarsulm.de
www.vhs-neckarsulm.de

COURS DE LANGUE DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE HEILBRONN (VWV-DEUTSCH)

Dans le cadre du programme régional de promotion de la langue allemande « VwV Deutsch », le Land de Bade-Wurtemberg finance chaque année des cours d'allemand dans les villes et les arrondissements (les cours sont cofinancés par la ville et l'arrondissement). Ce programme s'adresse à tous ceux qui n'ont pas accès à des cours d'intégration. Le

financement concerne des cours de langue normale, des cours de langue intensifs, des cours d'alphabétisation ainsi que des cours de langue pour les parents et pour les femmes avec garderie pour les enfants.

Informations concernant les cours actuellement proposés :

Pour les habitants de la ville de Heilbronn :

Stadt Heilbronn
Stabsstelle Partizipation
und Integration
Lohtorstraße 27
74072 Heilbronn
Téléphone : 07131 562728
E-mail : integration@heilbronn.de
welcome.heilbronn.de

Pour les habitants de l'arrondissement de Heilbronn :

Landratsamt Heilbronn
Migration und Integration
Lerchenstraße 40
74072 Heilbronn
Téléphone : 07131 994-8470 /-8471
E-mail : deutschkurse@
landratsamt-heilbronn.de
www.landkreis-heilbronn.de

COURS DE LANGUES DE L'ACADÉMIE AIM

L'Akademie für Innovative Bildung und Management Heilbronn-Franken gGmbH (aim) propose des cours d'allemand gratuits pour les élèves, les apprentis et les jeunes adultes qui souhaitent suivre des études en Allemagne. En fonction des groupes cibles, les cours sont organisés durant les vacances scolaires, la journée durant la semaine ou le soir et comprennent différents niveaux (A1-C1) et sont proposés indépendamment de l'origine des immigrants. Pour plus d'informations concernant les cours et les inscriptions, veuillez contacter Nadine Skrotzki, téléphone : 07131 39097393, e-mail : skrotzki@aim-akademie.org.

OFFRES D'ÉCOLES DE LANGUES PROFESSIONNELLES

Indépendamment des possibilités de participation à des cours d'intégration, toutes les personnes intéressées peuvent également suivre les cours de langue à des fins professionnelles si elles paient elles-mêmes leurs cours. Souvent, les organismes proposant des cours d'intégration (voir p. 15) proposent également d'autres cours d'allemand à des horaires différents et avec un nombre différent d'heures par semaine. D'autres instituts de langues peuvent être trouvés dans les pages jaunes ou sur Internet.

COURS EN LIGNE - APPRENDRE L'ALLEMAND SUR INTERNET

Internet offre également d'excellentes solutions pour apprendre l'allemand. Certaines sont même gratuites. La plupart conviennent à l'auto-apprentissage de l'allemand. Il existe également une série d'applications, en partie payantes, qui facilitent l'apprentissage de l'allemand.

Deutsche Welle :
www.dw.com/deutschlernen

La version pour ordinateur offre un large choix de cours d'allemand et d'exercices gratuits : cours d'allemand (en 29 langues) de A1 à C2, cours en ligne, vidéos, matériel audio et podcasts – et des fiches d'exercices à imprimer. On y trouve également :

- > Des exercices pour tous les niveaux
- > Des tests d'évaluation
- > Les actualités énoncées lentement
- > Des exercices de vocabulaire
- > Des exercices de prononciation

Une offre d'apprentissage de l'allemand limitée est disponible sur la version pour téléphone portable learngerman.dw.com.

Goethe-Institut : www.goethe.de / Cours d'allemand en ligne

Outre l'offre payante, il existe également des exercices en ligne gratuits comme des exercices de prononciation, des exercices de vocabulaire professionnels (pour des métiers sociaux ou techniques, l'artisanat, le bureau, les services ou la culture) – avec des exercices, des interviews et des films.

Deutscher Volkshochschul-Verband : www.vhs-lernportal.de

Offre d'apprentissage numérique gratuite du Deutscher Volkshochschul-Verband e.V. (DVV) avec des cours en ligne gratuits pour l'allemand comme deuxième langue (A1-B2). Il existe des exercices pour lire, écouter, écrire et parler. Les étudiants sont aidés par des tutoriels en ligne.

Offres d'apprentissage en ligne de la bibliothèque municipale de Heilbronn :

Les clients inscrits à la bibliothèque municipale peuvent bénéficier de l'offre en ligne LinguaTV pour apprendre l'allemand. La bibliothèque met également à disposition des ordinateurs portables et des ordinateurs au sein de l'établissement. Les collaborateurs/collaboratrices de la bibliothèque municipale vous aideront volontiers lors de l'inscription. La cotisation pour les adultes à partir de 19 ans est de 8 euros pour 3 mois et de 20 euros pour un an. Jusqu'à 19 ans, l'utilisation est gratuite.

**Stadtbibliothek Heilbronn
im Theaterforum K3
Berliner Platz 12
74072 Heilbronn
Téléphone : 07131 562663
E-mail : bibliothek@heilbronn.de
stadtbibliothek.heilbronn.de**

APPRENDRE L'ALLEMAND EN AUTO- APPRENTISSAGE



Il n'est pas toujours possible d'assister tout de suite à un cours de langue. Parfois, il y a un temps d'attente entre deux cours. Cette solution est un complément intéressant pour les personnes qui ont déjà une expérience avec l'auto-apprentissage de l'allemand, mais elle nécessite de la motivation et de la discipline.

LIVRE DE LANGUE POUR L'AUTO-APPRENTISSAGE

Il existe beaucoup de matériel de référence pour l'auto-apprentissage de l'allemand par exemple des maisons d'édition PONS, Hueber, Klett et Cornelsen. Les livres d'apprentissage sont en partie en allemand-anglais, mais ils existent également dans d'autres langues. Pour pouvoir s'auto-évaluer, les livres utilisés pour l'auto-apprentissage de l'allemand doivent comprendre les solutions des exercices. Les ouvrages indiqués ici ne sont que des exemples. Vous pouvez vous renseigner dans la librairie de votre quartier. Les bibliothèques publiques permettent également de se faire une idée de ce qui existe. Voici quelques exemples :

- > Sprachkurs Plus Deutsch (Hueber)
- > Motive, A1-B1 (Hueber)
- > Grammatik aktiv, A1-B1 et B2 - C1 (Cornelsen)
- > PONS Grammatik kurz & bündig Deutsch (PONS)
- > Il existe des ouvrages pour se préparer à l'examen TELC par exemple des maisons d'édition TELC et Klett.

POINT DE RENCONTRE ALLEMAND À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE HEILBRONN

Une rencontre gratuite et ouverte à tous est organisée chaque lundi de 15h30 à 17h00. De nombreux Mentors germanophones y discutent et jouent chaque semaine avec des personnes du monde entier qui veulent apprendre l'allemand. La participation est gratuite et l'accès est libre.

Stadtbibliothek Heilbronn
im Theaterforum K3
Berliner Platz 12
74072 Heilbronn
Téléphone : 07131 562663
stadtbibliothek.heilbronn.de

MAGAZINE « DEUTSCH PERFEKT »

Dans les grandes librairies (par exemple à la gare), on trouve le mensuel « Deutsch perfekt » (maison d'édition Spotlight Verlag) qui facilite l'apprentissage de l'allemand.

Plus d'informations :
www.deutsch-perfekt.com

AIDE À L'APPRENTISSAGE DES LANGUES DE L'ARGE PRISE EN CHARGE DES RÉFU- GIÉS

L'ARGE Prise en charge des réfugiés Heilbronn propose également une aide bénévole à l'apprentissage des langues dans la région. Les différentes aides, telles que le projet « Les langues rapprochent » sont proposées en collaboration avec des bénévoles formés en fonction du projet concerné.

**Contact et infos (aussi pour
les activités bénévoles) sur :**

ARGE HEILBRONN

Mönchseestraße 85

74072 Heilbronn

Téléphone : 07131 898 57-12/ -16/-18

E-mail : arge-fluechtlingsarbeit@

heilbronn.de

www.arge-hn.de

APPRENDRE L'ALLEMAND AVEC DES PROFESSEURS BÉNÉVOLES

Dans de nombreuses communes de l'arrondissement, il existe des associations d'aide aux immigrants dont les membres bénévoles donnent des cours. Les mairies vous fourniront les coordonnées des associations d'aide aux immigrants.

CERTIFICATION DE CONNAISSANCES ACQUISES EN AUTO-APPRENTISSAGE

Dans les grandes écoles de langues, il est possible de passer un test de langue contre paiement afin de faire certifier les connaissances acquises en auto-apprentissage. En fonction du niveau de langue, ce test coûte environ 100 – 200 euros. Les instituts de langues vous renseigneront à ce sujet (voir liste). Des tests en ligne permettent d'évaluer gratuitement son niveau de langue conformément au cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) comme celui de la maison d'édition Spotlight-Verlag par exemple :

[www.sprachtest.de/
einstufungstest-deutsch](http://www.sprachtest.de/einstufungstest-deutsch)

Les réfugiés peuvent effectuer le test d'évaluation du niveau (onSET) gratuitement pour évaluer leur niveau de connaissance de l'allemand.

refugees.onset.de

**Autres tests
d'évaluation gratuits :**
www.deutsch-perfekt.com
learnerman.dw.com



CONSEILS POUR LES FAMILLES MULTILINGUES AVEC ENFANTS



Parler plusieurs langues présente de nombreux avantages : cela vous permet d'avoir accès à différentes cultures et vos enfants se sentent bien dans plusieurs cultures. Les enfants peuvent facilement apprendre plusieurs langues en parallèle : en même temps, l'une après l'autre ou ensemble.

Pour que votre enfant réussisse à l'école, il est important qu'il maîtrise bien l'allemand. Votre enfant apprend l'allemand à la crèche, en maternelle et à l'école. En tant que parents, vous pouvez grandement aider votre enfant à apprendre l'allemand. Avec les conseils suivants, nous vous montrons comment aider votre enfant.

PRATIQUE ACTIVE DE LA LANGUE DANS LA FAMILLE

Parlez beaucoup avec votre enfant à la maison. Utilisez la langue que vous préférez parler, votre « langue de cœur ». En règle générale, il s'agit de la langue de votre pays d'origine. Proposez par exemple à votre enfant de vous aider : « Nous allons maintenant ranger le linge. Tu peux plier les chaussettes. Ensuite, je rangerai les serviettes dans l'armoire. » Si les parents ont des langues maternelles différentes, le père et la mère devraient chacun parler leur langue avec l'enfant, par exemple la mère en roumain et le père en allemand. Chantez des chansons pour enfants de votre pays ou dans d'autres langues à votre enfant.

LIRE

Lisez régulièrement des histoires à votre enfant – idéalement tous les jours, par exemple avant d'aller au lit.

Conseil :

Le projet Amira Lesen sur www.amira-lesen.de permet d'accéder gratuitement à des livres pour enfants multilingues en allemand, italien, turc, russe, arabe, anglais, polonais, persan et espagnol. Les histoires reprennent le vocabulaire de l'école primaire. Les textes sont lus lentement.

Le projet Mulingula sur www.mulingula-praxis.de met également gratuitement à disposition des livres pour enfants multilingues en allemand, arabe, persan, polonais, roumain, tamoul et turc.

Lecture d'histoires pour enfants : www.einfachvorlesen.de

Avec l'application d'apprentissage gratuite ANTON (anton.app/de/), les enfants apprennent les mathématiques et l'allemand (du CP à la 3^e, Klasse 1 – 10). Pour installer l'appli, il est nécessaire d'avoir des connaissances de base en allemand.

Appli d'apprentissage ludique de l'allemand « Deutsch lernen mit Mumbro und Zinell », aussi en ligne : www.planet-schule.de/mm/deutsch-lernen/

FRÉQUENTATION D'UNE CRÈCHE OU DE LA MATERNELLE

Plus l'enfant fréquentera une crèche ou la maternelle, plus il aura le temps d'apprendre l'allemand et mieux il sera préparé à l'école. À la crèche et en maternelle, les enfants apprennent à écouter et à parler et acquièrent un large vocabulaire : lors de l'entrée à l'école, un enfant germanophone connaît environ 5 000 mots. Les élèves qui ont beaucoup de vocabulaire comprennent mieux le contenu des cours que les élèves qui ont un vocabulaire limité. Idéalement, votre enfant devrait fréquenter une crèche avant l'âge de trois ans.

Vous trouverez les coordonnées des crèches dans votre commune auprès de la mairie.

FAVORISER L'ACCÈS À LA LANGUE ALLEMANDE

Bibliothèque :

Rendez-vous dans votre bibliothèque de quartier avec votre enfant. Les enfants et les adolescents bénéficient d'une carte gratuite qui leur permet d'emprunter gratuitement des livres, des livres audio et des DVD. Demandez aux employés de la bibliothèque de vous conseiller des livres adaptés à l'âge de votre enfant. Les bibliothèques pour les enfants proposent également des activités pour favoriser la lecture. Les enfants qui sont habitués aux livres et qui lisent régulièrement ont une meilleure orthographe et sont meilleurs en écriture.

Loisirs :

Renseignez-vous (auprès de votre mairie) sur les activités de loisirs et sportives disponibles dans votre région. Au foot, au cours de musique ou au cours d'autres activités, votre enfant est en contact avec des enfants du même âge. Cela améliore ses aptitudes à communiquer et cela lui permet de se faire des amis.

Offres scolaires :

Renseignez-vous auprès de l'école de votre enfant pour savoir si elle propose des activités extra-scolaires comme l'aide aux devoirs ou des séances de lecture. Si l'école dispose d'une garderie (plage fixe ou non), mettez-y votre enfant si c'est possible. Votre enfant apprendra plus rapidement l'allemand de cette façon.

Chaîne pour enfants :

Si votre enfant a déjà commencé à apprendre l'allemand, il peut regarder des films pour enfants adaptés à son âge ou des programmes télévisés sur la chaîne pour enfants Kinderkanal (KIKI) (www.kika.de). Cela améliorera sa compréhension à l'audition et élargira son vocabulaire. L'accès aux films et aux programmes télévisés pour enfants doit cependant être limité dans le temps. Ils complètent les autres mesures, mais ne les remplacent pas.

APPRENEZ VOUS AUSSI L'ALLEMAND

Lorsque les parents montrent l'exemple et apprennent eux-mêmes l'allemand, c'est un signal fort pour l'enfant. Ils voient alors que l'allemand est important et que cela vaut la peine de l'apprendre. Voyez si vous pouvez suivre un cours d'allemand.



SERVICES DE CONSULTATION



Les services suivants fournissent gratuitement des informations concernant l'apprentissage de la langue ou le cours d'intégration.

SERVICES DE CONSULTATION POUR LA MIGRATION

Les services de consultation sont répartis selon les compétences régionales. Il existe des services de consultation pour adultes (MBE) et pour jeunes (12-27 ans, service de consultation pour les jeunes immigrants (JMD).

12-27 ans :

EVANGELISCHER JUGENDMIGRATIONSDIENST (JMD)

Schellengasse 7-9
74072 Heilbronn
Téléphone : 07131 9644803
E-mail : jmd@diakonie-heilbronn.de

IN VIA JUGENDMIGRATIONSDIENST (JMD)

Bahnhofstraße 13
74072 Heilbronn
Téléphone : 07131 7411700
E-mail : jmd.heilbronn@invia-drs.de

À partir de 28 ans :

MIGRATIONSBERATUNGSSTELLE (MBE) DIAKONISCHES WERK

Schellengasse 7-9
74072 Heilbronn
Téléphone : 07131 9644801
E-mail : mbe@diakonie-heilbronn.de

MIGRATIONSBERATUNGSSTELLE (MBE) CARITAS-ZENTRUM HEILBRONN

Bahnhofstraße 13
74072 Heilbronn
Téléphone : 07131 7419000
E-mail : migrationsberatung@caritas-heilbronn-hohenlohe.de

MIGRATIONSBERATUNGSSTELLE (MBE)

Deutsches Rotes Kreuz
Kreisverband Heilbronn e.V.
Frankfurter Straße 12
74072 Heilbronn
Téléphone : 07131 623627
E-mail : mbe@drk-heilbronn.de

WELCOME CENTER HEILBRONN-FRANKEN

Koepffstraße 17
74076 Heilbronn
Prise de rendez-vous :
Téléphone : 07131 3825-444
E-mail : welcomecenter@heilbronn-franken.com
www.welcomecenter-hnf.com

**INFORMATIONS SUR LES COURS
D'ALLEMAND DANS
L'ARRONDISSEMENT DE
HEILBRONN**

Landratsamt Heilbronn
Migration und Integration
Lerchenstraße 40
74072 Heilbronn
E-mail : deutschkurse@
landratsamt-heilbronn.de

[www.landkreis-heilbronn.de/
deutsch-lernen](http://www.landkreis-heilbronn.de/deutsch-lernen)

**INFORMATIONSTELLE FÜR
INTEGRATIONSKURSE DER STADT
HEILBRONN**

Marktplatz 7
74072 Heilbronn
Téléphone : 07131 563868
Téléphone : 07131 561201
E-mail : integrationskurs@
heilbronn.de

[www.heilbronn.de/leben/
partizipation-integration/
integrationskurse](http://www.heilbronn.de/leben/partizipation-integration/integrationskurse)

welcome.heilbronn.de/de/integration



MENTIONS LÉGALES

Landratsamt Heilbronn

Lerchenstraße 40

74072 Heilbronn

Rédaction : Heide Hindahl, Karen Württemberger

Cette brochure a été mise à jour en janvier 2022.

Arrondissement de Heilbronn :

Migration und Integration

deutschkurse@landratsamt-heilbronn.de

Téléphone : 07131 994-8470 /-8471

WWW.LANDKREIS-HEILBRONN.DE

Ville de Heilbronn :

Stabsstelle Partizipation und Integration (Service de Partizipation et d'Intégration)

Lohtorstraße 27

74072 Heilbronn

integration@heilbronn.de

Téléphone : 07131 564480

WWW.HEILBRONN.DE

Conception et design : DIE NECKARPRINZEN

Kommunikation und Design GmbH, Heilbronn

La brochure est subventionnée par le projet
« Fit für das Leben im Landkreis » du Ministère
des Affaires sociales, de la Santé et de l'Intégration.



H | N Heilbronn



Baden-Württemberg

MINISTERIUM FÜR SOZIALES, GESUNDHEIT UND INTEGRATION